

Référencement et classement des Vendeurs Marketplace et de leurs offres

GO SPORT met à disposition sur son site www.go-sport.com (ci-après le « **Site** ») une Marketplace dénommée « GO SPORT Marketplace » permettant à des particuliers agissant à titre personnel, en qualité de consommateur (ci-après les « **Acheteurs** ») d'être mis en relation avec des vendeurs professionnels (ci-après les « **Vendeurs** »), dans le but d'acheter des produits neufs à des prix fermes référencés sur GO SPORT Marketplace (ci-après les « **Produits** »).

Dans le cadre de GO SPORT Marketplace, la société GO SPORT France (ci-après « **GO SPORT** ») agira comme simple intermédiaire et hébergera les offres de Produits proposées par des Vendeurs inscrits sur GO SPORT Marketplace.

GO SPORT n'est en aucun cas revendeur des Produits proposés par les Vendeurs sur GO SPORT Marketplace. Les Produits vendus sur GO SPORT Marketplace sont clairement signalés sur les fiches produit, soit par la mention « Vendu par [le nom du vendeur] ». Les Acheteurs ont également la possibilité de sélectionner uniquement les produits vendus par les Vendeurs dans le menu déroulant situé à gauche de l'écran.

1. Critères de référencement

Pour utiliser la plateforme GO SPORT Marketplace, un vendeur doit :

- ✓ Avoir la qualité de vendeur professionnel régulièrement inscrit auprès des organismes de son pays d'origine ;
- ✓ Avoir renseigné un formulaire d'inscription et fourni toutes les pièces justificatives demandées par GO SPORT, dont les documents justifiant de son identité personnelle et de l'identité de la société ;
- ✓ Avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation de la Marketplace applicables à sa relation contractuelle avec GO SPORT ;
- ✓ Exercé une activité de vente d'articles de sport et/ ou de loisir

Une fois inscrit, le Vendeur peut publier ses Produits sur le Site, aux côtés de ceux proposés par GO SPORT.

Chaque Vendeur inscrit sur GO SPORT Marketplace peut référencer les produits qu'il souhaite, pourvu notamment que ces produits :

- Ne contreviennent pas aux réglementations en vigueur et aux droits de tiers ;
- Ne présentent pas un danger pour la santé, la sécurité et l'environnement ;
- Ne soient pas des biens volés, de médicaments, drogues etc. ;
- Ne soient pas discriminatoires ou incitant à la violence ou à la haine raciale, religieuse ou ethnique ;
- Ne portent pas atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs etc.

2. Conditions de déréférencement

Les offres d'un Vendeur peuvent être retirées de GO SPORT Marketplace temporairement ou définitivement et un compte vendeur peut être suspendu temporairement ou définitivement dans les cas précisés à l'article 4.4 et à l'article 4.5 dans les Conditions Générales d'Utilisation du Vendeur et reprises ci-dessous :

« 4.4 Limitation d'accès à la Marketplace »

GO SPORT est seule habilitée à déterminer le contenu, l'apparence, la conception, les fonctionnalités et tous les autres aspects de la Marketplace (y compris le droit de reconcevoir, modifier, retirer ou changer tout contenu, aspect, design, fonctionnalité, et autres aspects de celui-ci).

GO SPORT peut également être amenée à interdire ou de restreindre l'accès à la Marketplace et à tout autre composant, aspect, portion ou caractéristiques de celle-ci (produits mis en vente compris) et à retarder ou suspendre une mise en vente, refuser de mettre en vente ou le retirer de la vente, demander au Vendeur de ne pas mettre en vente l'un ou l'autre de ses Produits.

Cette limitation d'accès pourra être justifiée dans les hypothèses suivantes :

- *La mise en vente de Produits interdits tels que prévus par l'annexe 1,*
- *La mise en vente de Produits n'entrant pas dans la catégorie d'articles de sport et/ou de loisir ;*
- *Alerte émanant de tout tiers portant sur la vente de Produits contrefaisant ou portant atteinte aux droits de tiers et/ou à des réseaux de distribution sélective ou exclusive ;*

Le Vendeur sera informé par GO SPORT de cette limitation d'accès à la Marketplace par courrier envoyé par mail exposant les motifs de cette limitation. La mesure prendra effet dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de l'envoi du courrier.

, Dans certaines hypothèses et notamment dans le cas où GO SPORT serait destinataire d'une alerte émanant de tout tiers, elle se réserve le droit d'imposer, à tout ou partie des Vendeurs, des limites de vente pouvant porter sur leur montant et/ou sur leur fréquence, lorsqu'il est nécessaire de protéger les Vendeurs de comportements frauduleux, illicites ou inappropriés qui pourraient leur causer un préjudice.

Dans ces cas, les Vendeurs concernés seront informés par mail de la limitation d'accès à la Marketplace, laquelle aura un effet immédiat compte tenu de l'urgence.

La responsabilité de GO SPORT ne pourra pas être recherchée dans le cas où GO SPORT empêcherait la réalisation d'une vente sur la Marketplace, dans les hypothèses visées ci-dessus.

Il est précisé que le Vendeur pourra contester la mesure dans le cadre de la procédure prévue par l'article 12.4.1 des présentes CGU.

4.5 Suspension – Résiliation

4.5.1 Suspension

GO SPORT pourra décider de la suspension de l'inscription du Vendeur. Cette suspension prendra effet dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de l'envoi d'un courrier par mail en cas de motifs graves ayant entraîné cette décision. Dans les autres cas, la suspension prendra dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de l'envoi du courrier par mail exposant les motifs de cette suspension :

Il est précisé que les cas de motifs graves de suspension sont les suivants :

- La suspicion de vente de Produits contrefaisant ou portant atteinte aux droits de tiers et/ou à des réseaux de distribution sélective ou exclusive ;*
- La publication d'annonces sur la Marketplace non conformes aux modalités de mise en vente des Produits telles que prévues à l'Annexe 1 des présentes CGU Vendeur ;*
- La transmission de fausses informations lors de l'inscription par le Vendeur ou en cas d'omission de changement d'informations demandées lors de l'inscription ;*
- En cas de non-respect par le Vendeur de toutes les obligations mise à sa charge par le Code de la consommation à l'égard des Acheteurs (informations précontractuelles ; obligations liées aux garanties légales de conformité et des vices cachées ; obligations liées au droit de rétractation) ;*
- En cas de mise en vente de Produits interdits tels que prévus par l'annexe 1,*
- En cas de mise en vente de Produits n'entrant pas dans la catégorie d'articles de sport et/ou de loisir.*

Il est précisé que le Vendeur pourra contester la mesure dans le cadre de la procédure prévue par l'article 12.4.1 des présentes CGU.

Si GO SPORT révoque la suspension du compte d'un Vendeur, il réintègre ce dernier sans retard indu, y compris en lui rendant l'accès aux données à caractère personnel et/ou aux autres données en relation avec l'utilisation de la Marketplace.

4.5.2 Résiliation

GO SPORT pourra résilier l'inscription du Vendeur dans les cas suivants :

- Le non-respect par le Vendeur de l'une de ses obligations prévues par les présentes CGU Vendeur ;*
- le non-respect par le Vendeur des niveaux de service minimum indiqués à l'Annexe 1 ;*
- la vente de Produits contrefaisant ou portant atteinte aux droits de tiers et/ou à des réseaux de distribution sélective ou exclusive,*
- la vente sur la Marketplace des Produits dans des conditions ne respectant les engagements du Vendeur stipulés notamment à l'article 6 des présentes CGU Vendeur ;*
- le signalement, par un consommateur ou par tout tiers détenant un intérêt légitime, d'une faute, d'un abus imputable au Vendeur;*
- le non-paiement par le Vendeur du montant de l'abonnement mensuel indiqué en Annexe 2,*
- le positionnement des Produits et des prix pratiqués par le Vendeur ne serait plus en adéquation avec la stratégie commerciale de GO SPORT ;*
- le non-respect des Conditions Générales d'ADYEN NV en Annexe 3.*

La résiliation prendra effet dans les trente (30) jours à compter de l'envoi de la lettre de résiliation, laquelle devra être motivée.

La lettre de résiliation devra contenir une référence aux faits ou aux circonstances spécifiques, y compris le contenu des signalements émanant de tiers, qui ont conduit à la décision de GO SPORT, ainsi qu'une référence à l'un des motifs visés ci-dessus applicables à cette décision.

Le Vendeur aura la possibilité de contester cette décision via la procédure décrite à l'article 12.4.1.

GO SPORT pourra résilier sans délai l'inscription du Vendeur dans les deux cas suivants :

- GO SPORT est assujéti à une obligation légale ou réglementaire de résilier la fourniture de la totalité de ses services d'intermédiation à un Vendeur donné ;*
- Le Vendeur a enfreint à plusieurs reprises les présentes CGU Vendeur.*

La lettre de résiliation devra dans ce cas exposer le motif de la résiliation au Vendeur. »

3. Critères de classement des offres

L'Acheteur peut naviguer sur le Site en fonction des différentes catégories des produits selon un univers (ex : Football, Running, Mode et loisirs...) que ce soit pour les produits vendus par GO SPORT ou par un Vendeur.

L'Acheteur peut sélectionner uniquement les offres proposées par les Vendeurs et/ou par GO SPORT. L'Acheteur peut également utiliser le moteur de recherche disponible sur le Site.

Dans ce cas, le critère de classement par défaut qui s'affiche comme « notre sélection » est celui de la pertinence au regard de la recherche de l'Acheteur : un algorithme calcule les produits qui correspondent le plus aux attentes de l'Acheteur selon son expérience sur le site www.go-sport.com (pages consultés, achats effectués).

Les produits peuvent également être classés par meilleures ventes selon le critère de recherche renseigné par l'Acheteur.

L'Acheteur peut ensuite modifier le classement des Produits en sélectionnant un critère de tri différent selon :

- Le prix ;
- Les avis clients ;
- Le succès des produits (« meilleures ventes ») ;
- Les produits GO SPORT / les produits vendus par les Vendeurs Marketplace